

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N°23/2026

Objet : Délégation permanente de fonction et de signature

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi « Libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,
Vu le procès-verbal de l'élection des Adjoints au Maire en date du 21 mars 2026

ARRÊTE :

Article 1 :

Une délégation permanente de fonction et de signature est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, aux Adjoints désignés ci-après :

- **1^{er} Adjoint : Monsieur Jean du BOUCHERON**
 - Finances publiques : comptabilité de la Commune et des budgets annexes
 - Elaboration et exécution des budgets (suivi des engagements mandatements, titres, gestion des immobilisations, des stocks...)
 - Tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation
 - Politiques et activités touristiques
 - Marchés Publics
 - Actions en faveur de la coopération décentralisée, développement des relations internationales
- **2^{ème} Adjoint : Madame Aurélie CLAVEAU**
 - Gestion des équipements sportifs
 - Suivi des manifestations sportives et développement des actions liées au sport
 - Promotion d'une pratique sportive pour tous
- **3^{ème} Adjoint : Monsieur Marc LIEBSCHUTZ**
 - Environnement
 - Transition écologique et énergétique
 - Actions en faveur du développement durable
- **4^{ème} Adjoint : Madame Marie-Claire SELLAS**
 - Action sociale
 - Actions en faveur du logement et amélioration de l'habitat
 - Actions en matière de santé publique
 - Lutte contre l'exclusion sociale
 - Actions en faveur des personnes âgées
- **5^{ème} Adjoint : Monsieur Sébastien LAPORTE**
 - Actions en matière de sécurité, d'accessibilité, de prévention des risques
 - Suivi sécurité et accessibilité du patrimoine bâti communal

- **6^{ème} Adjoint : Madame Florence LE BEC**
 - Numérique
 - Gestion du Tiers-lieu L'iD
 - Communication
- **7^{ème} Adjoint : Monsieur José DUDOGNON**
 - Urbanisme (déclarations et autorisations d'occupation des sols, permis de construire et d'aménager, certificats d'urbanisme...)
 - Suivi du PLUi et des procédures de révision
- **8^{ème} Adjoint : Madame Béatrice BOTHIER**
 - Affaires culturelles et gestion des équipements publics à vocation culturelle (centre culturel Jacques Prévert, école municipale de musique, bibliothèque...)
 - Patrimoine
 - Politique de fleurissement
 - Relations avec la paroisse

Article 2 :

En l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, délégation de fonction et de signature est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Maire, aux Conseillers Municipaux Délégués désignés ci-après :

- **Madame Elodie NGUYEN**
 - Affaires scolaires et parascolaires
 - Restauration scolaire
- **Monsieur Aurélien ZANKOWITCH**
 - Actions en faveur de la jeunesse (enfance et petite enfance)
 - Conseil Municipal des Jeunes
 - Correspondant défense
 - Citoyenneté
- **Madame Catherine FEVRIER**
 - Activités associatives
 - Organisation des Ostensions 2030
- **Monsieur Philippe SAVIGNAT**
 - Suivi des travaux (voirie, réseaux, espaces verts)
 - Gestions des réseaux assainissement des eaux pluviales
- **Madame Claire-Amandine TILUS**
 - Solidarité, inclusion
 - Dynamiques familiales
- **Monsieur Thomas BOULESTEIX**
 - Suivi des travaux bâtiments
 - Gestion du patrimoine immobilier
- **Madame Christiane GADAUD**
 - Actions en faveur du développement économique (artisanat, commerce)
 - Déploiement, en lien avec la Communauté de Communes du Val de Vienne, de la politique de revitalisation commerciale du cœur de ville

- **Monsieur THARAUD Laurent**
 - Comités de quartier
- **Madame Isabelle AUBRY**
 - Animations, festivités
 - Accueil des nouveaux arrivants

Article 3 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°2026-17 en date du 31 mars 2026.

Article 4 :

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, à Monsieur le Trésorier du SGC Limoges et Amendes ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Délégués.

A Aix-sur-Vienne, le 09/07/2026.

Le Maire,

René ARNAUD



Le Maire :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

